



# +140 €

## OBTENU PAR UNSA MOBILITÉ POUR LES SALARIÉS

♦ MUTUELLE – APPELS D'OFFRE – ACCORD CADRE – DIALOGUE SOCIAL

## LA MUTUELLE RATP REMPORTE L'APPEL D'OFFRES DE LA DIRECTION

**C'est décidé !**

La Direction a choisi parmi toutes les autres mutuelles qui ont répondu à son appel d'offres :  
**LA MUTUELLE DU GROUPE RATP.**

Tout au long du processus de sélection, votre syndicat **UNSA MOBILITÉ** a soutenu avec force et vigueur une mutuelle humaine avec des garanties nouvelles.

Fidèle à notre engagement en faveur de l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés, votre syndicat **UNSA MOBILITÉ** a été signataire du protocole de cadrage qui permettra à chacun de bénéficier à partir de 2026, d'une baisse de cotisation d'environ 10%.

### 140 € 88

*C'est l'économie de cotisation annuelle  
obtenue par votre syndicat UNSA MOBILITÉ  
sur le nouveau contrat de mutuelle par rapport au montant de l'ancien contrat*

Grâce au renouvellement de la Mutuelle, l'accord négocié et signé par **UNSA MOBILITÉ**, ce seront aussi de nouvelles avancées :

- Amélioration des garanties pour tous
- Augmentation des forfaits remboursement optiques, soins dentaires et médecines douces
- Couverture renforcée et protection optimale pour chacun

**APRES LA SIGNATURE UNSA MOBILITÉ DE L'ACCORD DE LA  
PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR – PPV DE 1550 €  
QUI SERA VERSÉE EN MAI 2026  
UNSA MOBILITÉ DÉMONTRE UNE NOUVELLE FOIS SON  
ENGAGEMENT POUR LE POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉS**